

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

—
Délégation à la sécurité
et à la circulation routières
—

Arrêté du 29 novembre 2012 portant désignation des membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM) de la session 2012

NOR : *INTS1239480A*

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 23 août 1971 modifié relatif au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur;

Vu l'arrêté du 19 juin 2012 fixant les dates de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2012,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont désignées en qualité de membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM) de la session 2012, les personnes citées ci-après:

a) En tant que représentants du ministère chargé de la sécurité routière:

- le sous-directeur de l'éducation routière ou son représentant, président du jury;
- le chef du bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routière ou son représentant, vice-président du jury.

b) En tant que représentants du ministère de l'éducation nationale:

- M. André Duco, inspecteur académique, conseiller technique auprès du délégué interministériel à la sécurité routière;
- Evelyne Decourt, responsable de la commission professionnelle consultative « transports, logistique, sécurité et autres services ».

c) En tant que représentants des centres de formation de moniteurs,
sur proposition des organisations professionnelles:

- Mme Monique Marangoni, union nationale intersyndicale des enseignants de la conduite;
- M. Stéphane Croci, conseil national des professions de l'automobile;
- M. Éric Demazoin, union nationale des indépendants de la conduite.

d) En tant que représentant des enseignants salariés, titulaire du BAFM,
sur proposition des organisations professionnelles:

- Mme Sylvie Horthemel, union nationale indépendante des salariés de l'enseignement de la conduite.

e) En tant que personnalités choisies en raison de leurs compétences
en matière de pédagogie, de circulation et de sécurité routières:

- M. Patrice Perouas, institut national de sécurité routière et de recherches;
- M. Alain Catala, association l'école de conduite française;
- M. Jacky Foucteau, association nationale pour la promotion de l'éducation routière;
- M. Xavier Savignac, centre d'éducation routière.

Article 2

Le délégué à la sécurité et à la circulation routières est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 novembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué à la sécurité
et à la circulation routières,*

FRÉDÉRIC PÉCHENARD